



**T**  
**R**  
**A**  
**I**  
**T**  
  
*d'*  
**U**  
**N**  
**I**  
**O**  
**N**  
  
**G**  
**O**  
**E**  
**U**  
**L**  
**Z**  
**I**  
**N**  
**O**  
**I**  
**S**

***T.U.G.***

*Janvier 2015*



## Mot du Maire

L'équipe municipale est, en cette fin d'année, à presque 9 mois du mandat que vous lui avez confié. Il est

légitime de vous présenter et vous rendre compte du travail accompli, de découvrir les chantiers en cours mais aussi envisagés, et d'en mesurer, ensemble, les effets sur la vie de notre commune à travers ce bulletin municipal, le Trait d'Union Goeulzinois.

Au-delà de la gestion du quotidien d'une commune, nous nous sommes efforcés d'agir en vue d'offrir, notamment des opportunités en matière de bien-être. Assurément, la réalisation des premiers travaux s'est faite à l'échelle de Goeulzin, avec les moyens qui sont les siens. Désormais, on devra s'habituer à faire autant ou, peut-être, plus encore avec moins de moyens financiers ! Souvent en discutant de tous ces projets avec les conseillers municipaux, je leur rappelle qu'une bonne idée se juge par l'**intérêt** de sa réalisation mais aussi par son **coût**. Et je leur dis souvent : « ton idée est excellente, elle n'a pas de prix mais ça a un coût !! » Tel est le challenge des années prochaines pour votre équipe municipale.

Les projets programmés pour les prochains mois concernent tout particulièrement :

- la mise en place dans notre école Mireille du Nord, comme promis, d'une restauration scolaire de meilleure qualité en introduisant des aliments Bio et un contrôle qualité accru. Une négociation commencée en mai vient d'aboutir . (article ci-après) et nous sommes heureux de vous confirmer **un prix des repas pour l'année scolaire en cours inchangé par rapport à l'année 2013/2014**.

- l'antenne relais téléphonie : je sais que vous êtes nombreux à attendre cet équipement devenu, lui aussi, indispensable. Afin de faire avancer son déploiement plus rapidement, nous sommes en contact quasi permanent avec les Voies Navigables de France et l'opérateur téléphonique pour boucler l'étude dans le strict respect des règlements actuels afin

d'envisager une mise en service en 2015. Les V.N.F. sont propriétaires d'un terrain sur le chemin du hallage où s'élevait une maison, détruite depuis juillet. C'est à cet emplacement qui s'élèverait l'antenne relais.

- le P.L.U. -Plan Local d'Urbanisme -: la révision de ce P.L.U, qui remplacera à terme notre ancien P.O.S et dessinera le Goeulzin des 15 années à venir, a commencé. Le 1<sup>er</sup> projet du P.L.U. avait reçu un avis défavorable de l'État en date du 21 avril 2011. Nous reprenons donc son étude et espérons aboutir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 à un accord des autorités décisionnaires. Je vous invite à prendre une part active aux nombreuses consultations qui se dérouleront dans les prochains mois. Une information complète ainsi que le calendrier prévisionnel vous seront fournis dès que possible. Parallèlement à cette révision du P.L.U., nous allons mener une enquête "Cadre de Vie" par un cabinet spécialisé, qui nous permettra d'obtenir une vision chiffrée des aménagements envisageables pour notre commune et les subventions nécessaires à leur réalisation. (remise de leur rapport en avril 2015)

- l'éclairage public continuera d'être modernisé. Sachez que nous sommes très actifs sur ce sujet et que, si des dysfonctionnements existent, c'est d'abord pour des raisons techniques sur lesquelles nous n'avons pas la main comme le remplacement en octobre d'un câble d'alimentation défectueux à l'entrée de la résidence de la Plaine et aussi parce que des investissements significatifs, retardés trop longtemps, s'avèrent maintenant indispensables.

Notre réseau est vieillissant. L'éclairage doit être repensé pour plus de sécurité et d'économie. Dans l'urgence, 3 candélabres de la résidence du Val Fleuriet un Résidence de la Plaine, menaçant de chuter, ont dû être enlevés pour des questions de sécurité. Ils seront remplacés par des foyers d'éclairage dits « intelligents » livrés avec un calculateur d'abaissement de puissance programmable pendant la nuit. De nombreux foyers ne sont plus étanches en raison de la rouille qui les ronge, provoquant des courts-circuits à répétition et des déplacements onéreux du réparateur agréé.

Vous le savez, nous avons décidé de placer aussi notre mandat sous le signe de la communication et de l'échange.

- L'innovation de l'année 2015 sera très prochainement le lancement du site internet de la mairie et la mise en place des panneaux lumineux qui permettront une information communale en temps réel et amplifieront les communications « associations-municipalité-habitants ». Ils seront installés, sur la place du Souvenir avec une double face de lecture et, en cours d'étude, sur le mur de la mairie avec une simple face.

- Dans les prochaines semaines et sur la base d'une pré-étude qui vous parviendra très bientôt, nous rechercherons ensemble comment

➤ annihiler toute vitesse excessive, notamment rue d'OISY ↪ voirie structurante de la commune,

➤ imposer un comportement vertueux à tous ces automobilistes traversant Goeulzin,

➤ sécuriser la route d'Oisy RD65 (vitesse), la rue Jules Ferry (vitesse et trottoirs encombrés) mais également la rue Marteloy (stationnement, école, circulation).

À ce problème global – circulation, vitesse, stationnement, sécurité ↪, il n'y a pas de solution unique mais un ensemble de mesures et un changement d'habitudes progressif, tout en conjuguant les efforts de chacun. La municipalité veut prendre ses responsabilités. Parmi ces mesures, le plan de circulation et les feux intelligents ne seront sans doute pas le remède immédiat à tous les problèmes, mais ils participent à un ensemble de dispositions cohérentes pour améliorer notre cadre de vie et la sécurité dans les rues du village...

Nous aurons l'occasion d'évoquer tout cela et d'en débattre lors de réunions avec les riverains de chaque rue concernée pour échanger sur les solutions à adopter. Nous avons à cœur de recueillir vos opinions et vos suggestions.

Notre vie quotidienne est désormais ponctuée de rapides changements. Cette réadaptation, ce nouveau regard vers l'avenir se feront dans le temps, avec de la ténacité, de l'audace et du courage mais aussi de la solidarité entre nous.

- C'est pourquoi, même si Goeulzin est relativement préservé pour l'instant des cambriolages (une dizaine de cambriolages contre 9 en 2013), des démarchages conduisant à des escroqueries, des dégradations et des incivilités diverses, nous souhaiterions vous présenter un dispositif, communément appelé "voisins vigilants" et également "participation citoyenne". Cette proposition fera également l'objet de réunions publiques avec les responsables de la Gendarmerie d'Arleux.

En cette fin d'année 2014, je ne voulais pas terminer mon propos sans remercier tout particulièrement les adjoints et les conseillers municipaux pour leur investissement, et le personnel municipal pour son implication dans la vie quotidienne de votre village.

Permettez-moi de vous souhaiter à nouveau santé, bonheur et réussite pour l'année 2015.

Le Maire Francis FUSTIN

Le <b>T.U.G. Trait d'Union</b> Goeulzinois, journal communal de la commune de Goeulzin Tél. 09 72 46 83 11		
Responsable de la publication : le Maire Francis Fustin	Responsable de la rédaction & de la communication Mmes Pascaline Pivan Annick Avril & Catherine Cacheux	Photos / rédactions articles/mise en page : L'équipe municipale, des bénévoles, les associations

# Petit journal mairie

Site internet: *en construction*

Pour améliorer la communication entre nous, nous mettons à votre disposition des lignes directes avec :

Le secrétariat mairie, Mme Martine Pruvost : Téléphone 09 72 46 83 11 / 03 27 89 62 39

E-mail [secretariat@mairie-goelzin.fr](mailto:secretariat@mairie-goelzin.fr)

Le secrétaire de mairie, M. Serge Horoszko : Téléphone 09 72 46 83 08

E-mail [secretariat@mairie-goelzin.fr](mailto:secretariat@mairie-goelzin.fr)

Le bureau des Adjoints : Téléphone 09 72 46 83 12

E-mail : [adjoints@mairie-goelzin.fr](mailto:adjoints@mairie-goelzin.fr)

## Horaires de votre mairie

(Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014) **en jaune** \* les horaires d'ouverture des bureaux au public

	8h30 – 10h30	10h30 – 12h30		13h30 – 14h00	14h00 – 17h15	17h15 – 17h45
Lundi	*		Fermé	*		
Mardi		*			*	
Mercredi				Fermé		
Jeudi					*	
Vendredi	*			*		
Samedi		*		Fermé		

- Pour information les dates des prochains conseils municipaux seront affichées en Mairie (ouvert au public).
- Si vous avez 16 ans, vous devez vous présenter en mairie pour le recensement.

## Informations communales :

✓ *Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de*

Sacha Samuel Henri Vas né le 05/09/2014

Liana Céline Michele Guiseppa née le 29/09/2014

Robin Huyghe né le 05/09/2014

Louise Sarah Mary Olivier née le 08/11/2014

✓ *Ils se sont dits OUI à Goelzin !*

Galliou Hervé Dominique et Sakowski Géraldine le 04/10/2014

✓ *Nous avons la tristesse de vous faire part de la perte de :*

Rosereau Gérard Paul 28/05/2014 à Goelzin

Delille Edouard Louis 28/04/2014 à Dechy

Carlier Christophe Fernand 30/09/2014 à Dechy

## **Bibliothèque municipal**

Ouverte le **mercredi** de 17h à 18h30, le **vendredi** de 17h à 18h30 et le **samedi** de 14h à 15h30.

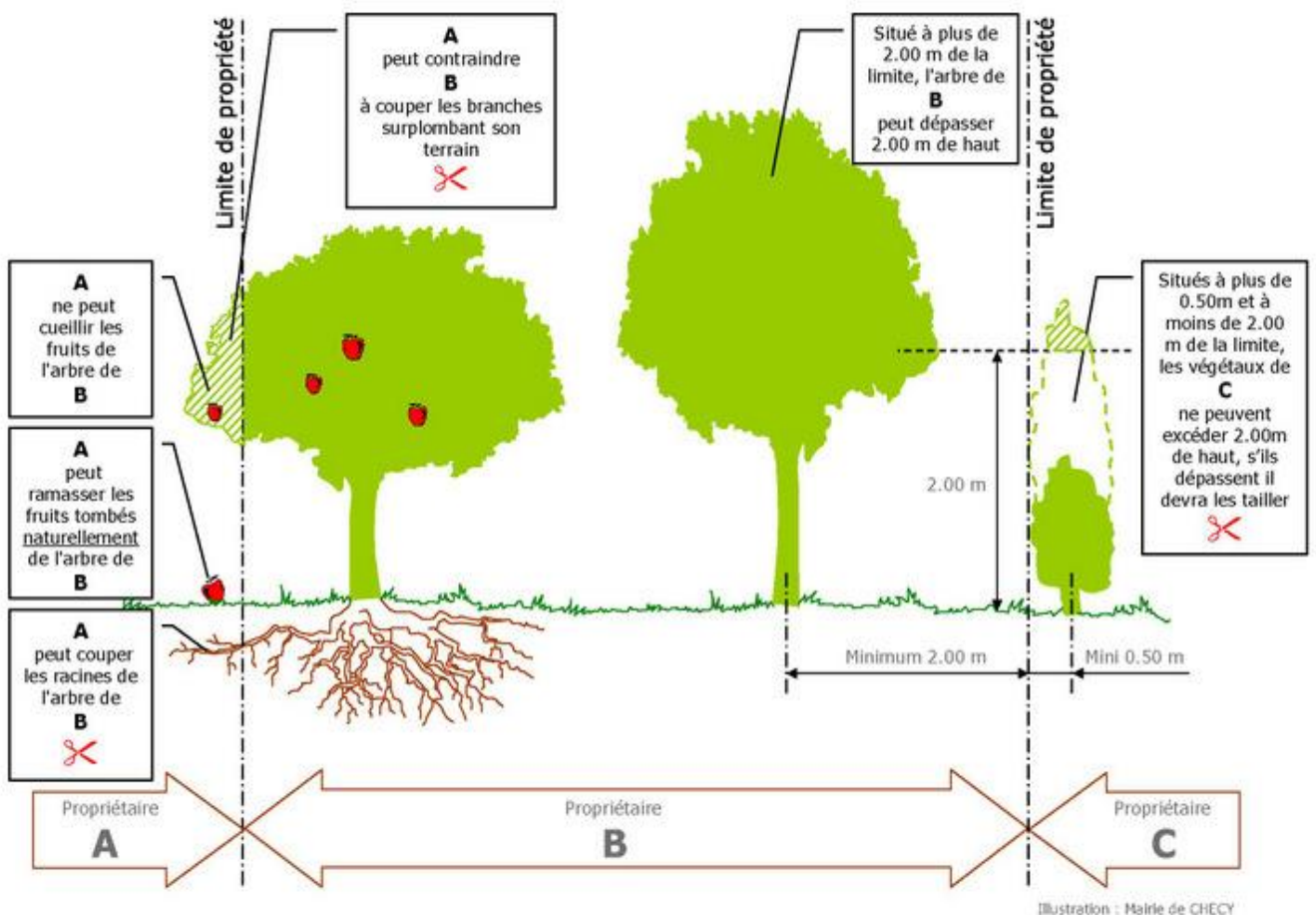
# Environnement et cadre de vie

## Elagage et Abattage des arbres

Si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété, encore faut-il respecter les distances de plantation par rapport au fonds voisins, mais aussi les entretenir (*coupe, ramassage des feuilles, éviter qu'ils représentent un risque, etc....*)

### Lors de la plantation:

- La loi subordonne le droit de planter des arbres en bordure d'une propriété contigüe au respect de certaines règles de distance et de hauteur par rapport à cette propriété.
- Pour planter un arbre dans votre propriété, **il faut respecter une distance au minimum de 2 mètres de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres, ou une distance d'au minimum 0.50 mètre de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.** (*Info* : la distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre).



### A savoir, après la plantation:

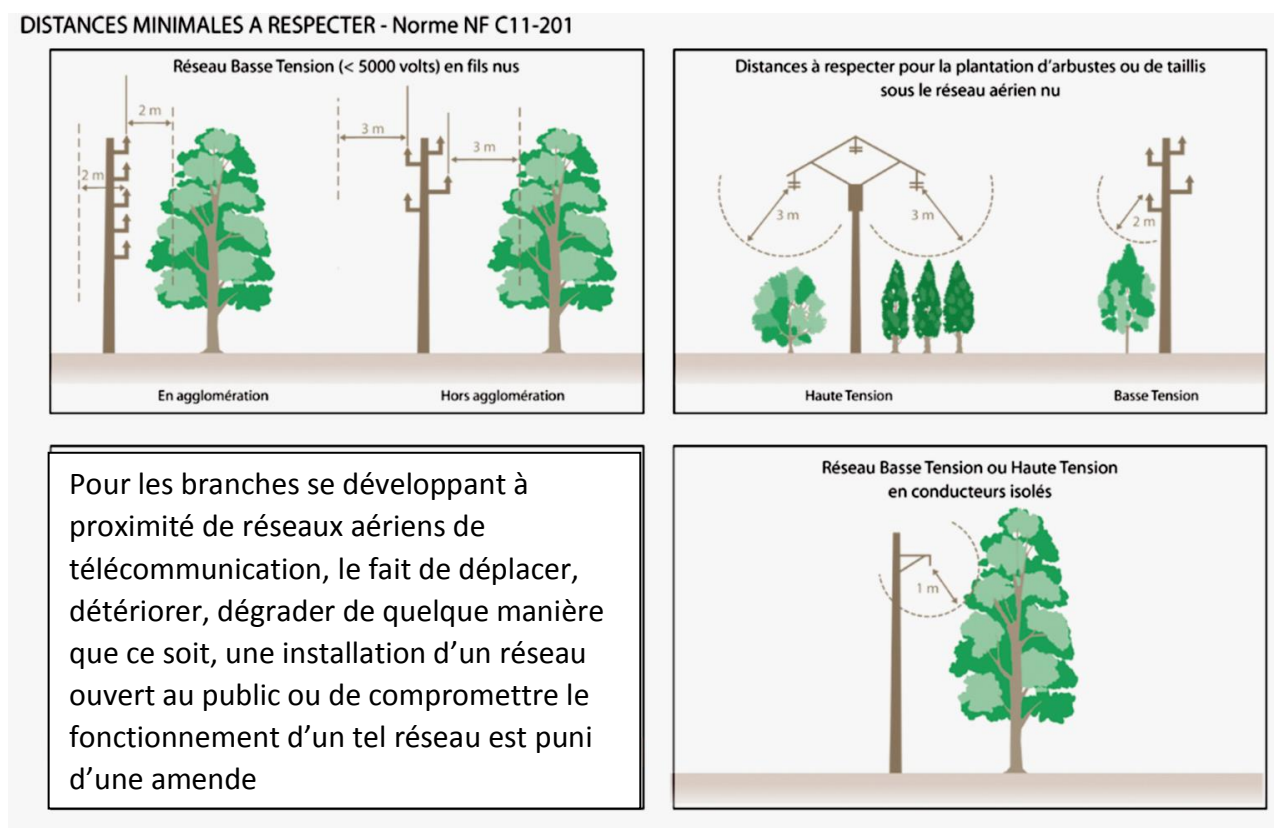
En aucun cas, vous avez le droit de couper vous-même les branches d'arbre de votre voisin qui dépassent sur votre terrain car **elles sont sa propriété**. Vous pouvez seulement lui demander puis l'obliger à les couper. Dans le cas où votre voisin n'exécute pas son obligation d'élagage, il est possible de porter le litige devant le juge d'instance. Celui-ci peut alors ordonner l'élagage de l'arbre, même si votre voisin a respecté les distances légales d'implantation.

## Attention aux lignes aériennes :

Les concessionnaires ont le droit de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, de télécommunication et de téléphone, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. L'élagage est à la charge du propriétaire :

- Si l'arbre, planté en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne
- Si l'arbre, planté en domaine privé ou public après la construction de la ligne électrique, ne respecte pas les distances réglementaires minimales prescrites ( voir ci-dessus).

En dehors de ces deux cas, le concessionnaire exploitant la ligne électrique prend en charge l'élagage des arbres à proximité des lignes électriques après en avoir informé les propriétaires privés ou publics. Le propriétaire doit lui laisser l'accès à la zone d'élagage.



## Geste de civisme pour 'le respect de tous'

### Urgent « Déjections canines »

- ☞ Qui, accompagné d'un enfant en bas âge, ne s'est jamais inquiété devant les dangers liés à la divagation de chiens sur la voie publique ?
- ☞ Qui n'a jamais pesté contre des déjections canines sur son trottoir, dans les aires de jeux ou sur le terrain d'activités sportives ?
- ☞ Ces souillures peuvent provoquer des glissades, des chutes accidentelles notamment des personnes âgées ou à

mobilité réduite, et, polluer potentiellement par des microbes les aires de jeux pour nos enfants. Ces risques parasitaires en cas de contamination de ces espaces ne doivent pas être négligés.

Rappel : En matière de salubrités et dans le cadre de ses pouvoirs de police des villes, le maire dispose de plusieurs possibilités d'intervention assorties le cas échéant d'amende

(montant fixé par le tribunal de police, et application de l'article 97 du Règlement Sanitaire Départemental permettant d'organiser la verbalisation.)

Le maire a pris un arrêté municipal en date du 5 janvier 2015 (**Arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public communal** joint à ce TUG) pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de salubrités publiques( copie insérée dans ce T.U.G.) Comme il le précise *« même si pour beaucoup de propriétaires de chiens, ce type d'arrêté avec les mesures préconisées, n'est pas utile du fait de leur respect naturel d'autrui, c'est à tous ces maîtres de chiens négligents que s'adresse cet arrêté pour le bien-être de toutes et tous ainsi qu'à l'amélioration de notre cadre de vie en espérant que ces consignes de salubrité publique seront respectées »*

Sortir le chien est légitime, mais il faut aussi songer à ceux qui, ensuite, vont se promener sur les trottoirs, les pelouses et les espaces verts ! Changer les comportements n'est pas chose facile : ce qui était acceptable hier ne l'est plus aujourd'hui, face à la multiplication de nos chères petites bêtes à quatre pattes. Nous ne

pouvons plus tolérer que nos animaux déposent leur crotte quotidienne sur nos trottoirs. Il faudra du temps pour changer les mentalités. Nous commençons aujourd'hui. Ce sera une œuvre de longue haleine.



Rappelons qu'au cours de 2015, seront comme promis, installés des distributeurs de sacs en plastique dans les lieux publics. En les attendant, munissez-vous d'une poche en plastique ou papier pour ramasser les déjections de votre chien en promenade.

Dans le précédent N° du TUG ( page 5 ), nous évoquions les nuisances liées aux bruits en ces termes :

.....*Petits gestes de civisme pour « le respect de tous »*

- *Les beaux jours sont là, nous retrouvons le plaisir de vivre plus dans nos jardins. Pour la tranquillité de tous quelques rappels s'imposent !*
- *Le bruit est parfois malheureusement la cause de conflits ou pour le moins de protestations ou de plaintes en mairie.....Suivaient quelques rappels sur les horaires nationaux de l'arrêté de sécurité publique pour les travaux de bricolage ou de jardinage .....*
- **Les propriétaires et possesseurs d'animaux** quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

**Vous trouverez ci-joint l'arrêté municipal du 05 janvier 2015 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage**

Nous rappelions également les dangers du brûlage des déchets verts pour sa propre santé mais aussi celle de ses voisins : nous apportons ci-dessous quelques Informations sur l'**arrêté municipal publié le 5 janvier 2015 sur l'interdiction du brûlage des déchets verts**( joint à ce TUG)

L'arrêté municipal interdit formellement aux particuliers comme aux professionnels de brûler les déchets verts issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres travaux similaires.

Cette pratique

- peut engendrer des troubles du voisinage causés par les odeurs et les fumées,
- nuit à l'environnement et à la santé de celui qui brûle ses déchets comme celle de ses voisins et
- peut être cause de la propagation d'incendie

Le Code de l'Environnement oblige désormais les personnes qui produisent une quantité importante de biodéchets à en assurer

la valorisation, par exemple en les compostant ou en les déposant lors de la collecte des végétaux ou encore en déchetterie (Arleux et 4 autres sur le territoire de la CAD) mais, en aucun cas, en les brûlant à l'air libre.

Les gros déchets de jardin n'entrant pas dans les conteneurs doivent être apportés à la déchetterie de la CAD ZI de Dorignies ( confère TUG précédent, plans et accès aux déchèteries). Enfin, les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts

- par broyage sur place,
- par apport en déchèterie ou
- par valorisation directe,

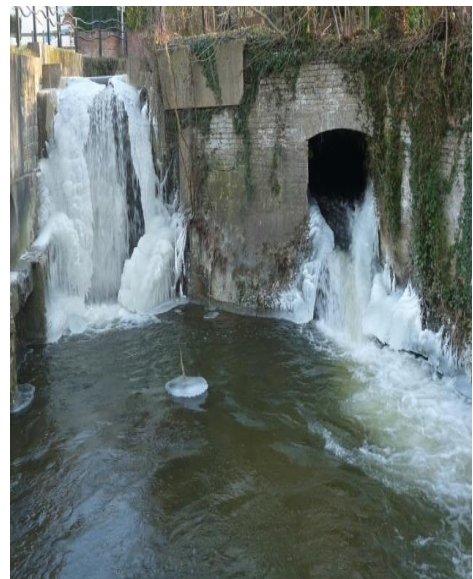
ce qui exclut, là encore, toute élimination par brûlage.

## *Enfin, l'hiver s'installe...*

et comme nous l'avons promis, une étude a été menée concernant les différentes solutions envisageables au cas où nous aurions à subir un fort enneigement ou/et du verglas sur nos rues comme durant l'hiver 2012/2013 ( investissement dans une lame, changement de tracteur, quad équipé...)

Finalement, un contrat de déneigement et de salage a été conclu avec une entreprise goeulzinoise, les Ets TREDEZ pour procéder à ces opérations en fonction des bulletins émis par les services préfectoraux et sur décision de la mairie. Parallèlement, un arrêté municipal en date du 5 janvier 2015, précise et rappelle les obligations des riverains des voies publiques en temps de neige ou de verglas.

En effet, les mesures prises par la mairie ne peuvent être satisfaisants qu'autant que les Goeulzinois participent, en ce leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées **dans l'intérêt de tous.**



Photos aimablement prêtée par M.Piotr

( ci-joint l' **Arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants**)



# Nouvelles Activités Péri-scolaires

*Les Nouvelles Activités Péri-scolaires : Arthur, Zoé et l'école Mireille du Nord  
« A la découverte des 5 continents ».*

Comme vous le savez, depuis cette rentrée scolaire 2014 – 2015, il existe une nouvelle organisation du temps scolaire. Les enfants scolarisés dans notre école Mireille du Nord de Goelzin bénéficient d'un nouvel emploi du temps leur permettant de profiter des Nouvelles Activités Péri-scolaires mises en place par la commune et totalement gratuites.

Sur la première période de Septembre à fin Octobre, ce sont 86 enfants qui ont pu pratiquer des activités manuelles (confection de masques africains, d'animaux, de totem...), sportives (plateau sportif, découverte et éveil du corps, jeux d'équipes...) et ludiques (découverte du mime, du théâtre d'improvisation, des jeux de sociétés...) sur le thème de l'AFRIQUE.

Sur cette seconde période qui s'est déroulée de novembre à mi-décembre, l'équipe d'animation composée de 6 animatrices dont une coordinatrice / animatrice a proposé la découverte du continent Européen avec ses traditions de Noël. Tous ces travaux vous ont été présentés au Marché de Noël organisé par l'APE (Association Des Parents d'Elèves) le Vendredi 5 Décembre 2014 à la Salle du Cadran Solaire à 18H00. Vous avez été très nombreux, plus de 150 personnes.

*Aménagements réalisés par l'équipe municipale : la salle des N.A.P.*



# Associations « Infos et Rencontres »

« Le Père Noël a posé ses valises le temps d'une après-midi récréative à GOEULZIN ».

Ce vendredi 5 Décembre 2014, l'Association des Parents d'Élèves de Goeulzin a organisé son ARBRE de NOËL



Une fois de plus, la féerie de Noël s'est installée à Goeulzin et le Père Noël est venu voir les enfants de l'école Mireille du Nord. Comme à son habitude, il s'est installé pour partager un moment de convivialité avec les petits et les grands.

Dans la salle du Cadran Solaire, les parents d'élèves ont reçu plus d'une centaine d'enfants et ont proposé un goûter ainsi qu'un Marché de Noël aux parents. De nombreux objets ont été fabriqués par les enfants lors des Nouvelles Activités Péri-scolaires mises en place par la Municipalité.



Le final fut majestueux avec un spectacle de marionnettes intitulé « Casse Noisette » orchestré par le Théâtre MARISKA de Cysoing

Enfants, famille et amis sont repartis des souvenirs plein la tête et des étoiles plein les yeux.



BRAVO à cette association et rendez-vous à Pâques, de nouvelles aventures nous attendent...

*A vous les*

## Lecteurs !

Notre bibliothèque, se trouve à l'entrée de l'école Mireille du Nord.

Gérée par des bénévoles depuis son ouverture en 1988, elle a pour mission de permettre à chacun de satisfaire sa soif de culture et de lecture à *moindre coût* ! Elle est riche de plusieurs centaines de romans, de thrillers, d'histoires pour enfants.

*Pour toute information et conseil, nous vous rappelons les horaires d'ouverture le mercredi de 17h à 18h30, le vendredi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 14h à 15h30.*

N'oubliez pas, celle-ci ne peut continuer à exister qu'à travers ses lecteurs. En tant que bénévoles, nous avons à cœur de faire évoluer cette bibliothèque pour répondre au mieux aux désirs de chacun.

Si vous avez des idées, des désirs, ou du temps à donner à la bibliothèque, vous êtes les bienvenus !



*(28 et 29 septembre)*

### Exposition

toujours aussi riche et intéressante d'affiches regroupées par M Stephan.

Le rendez-vous est pris pour une affiche de vœux à la prochaine exposition en **2015**

## Club d'histoire locale de Goelzin ! Le jeudi 23 octobre 2014, à la salle du cadran solaire à



Goelzin, Régis Mercier présentait un exposé sur « **Ecole et guerre scolaire à Goelzin** » de la fin du **18<sup>ème</sup> siècle au début du 20<sup>ème</sup> siècle** devant un public qui comptait de nombreux enseignants en son sein. Après avoir rappelé les origines et la localisation des écoles dans notre commune au 19<sup>ème</sup> siècle, le conférencier s'attarda ensuite sur la lutte scolaire qui eut lieu dans notre commune en 1895-1896 entre l'école communale laïque de filles et l'école libre tenue par les filles de la Charité de St Vincent de Paul, lutte qui se termina par le départ des religieuses.

Plus d'une cinquantaine de personnes ont applaudi chaleureusement M.Régis Mercier pour ce brillant et très intéressant exposé. De nombreuses questions ont

animé la fin de cette analyse qui a mis en exergue un peu de notre histoire locale.

3 Repas chaleureux et conviviaux ont réunis en fin d'année ;

- les membres de l'Association des Anciens Combattants le 16 novembre,
- les membres du Club de l'Amitié, le 23 novembre
- les Aînés du village, près d'une centaine cette année ! Le 14 décembre

### *Déjeuner «Club de l'Amitié »*

Excellente ambiance pour ce déjeuner organisé par le Club de l'Amitié. Nous souhaitons être encore plus nombreux, dans un an pour célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'existence du Club présidé par M. Leclerc. Au cours du repas, nous avons eu la joie et le plaisir d'écouter Sarah Caulier nous interpréter quelques passages de son choix à la flûte traversière, instrument à la sonorité chaleureuse, comme l'a été cette réunion.



### *Repas des Anciens Combattants*



## Repas des Aînés



## Le concours des villages fleuris :



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, nous avons eu les encouragements !!!

on vise toujours une **1<sup>ère</sup> fleur** au cours de cette mandature

# Travaux 'Renaissance'



## Assainissement

Toutes les bouches d'égout du village ont été vérifiées et réparées. Les frais ont été supportés par la CAD dans le cadre de sa compétence. (travaux effectués rapidement sur 1 mois).



## Le préau a été sécurisé !

Les travaux ont été programmés durant le mois d'août. Coût des réparations : 7140.35€ HT Travaux subventionnés par la CAD dans le cadre des fonds communautaires d'investissement solidaire 2014.



## Travaux d'électricité de novembre 2014

Travaux électriques d'une ligne alimentant les maisons de la résidence de la Plaine.



(Novembre)

Réfection de l'escalier de la cuisine emprunté chaque jour par les écoliers de l'école Mireille du Nord et le personnel communal. Prochainement la porte de sécurité, hors d'usage, sera remplacée. (comme celle de la bibliothèque)



## *Hommage aux anciens*



### **le 16 novembre 2014**

Inauguration du monument aux morts restauré.

D'un coût de 12 500 € ht (exonérés de taxe), ces travaux ont bénéficié d'un financement sur fonds de concours communautaire 2014 de la C.A.D. (subvention ONIC déposée) Le choix de la couleur a été proposé au vote de tous les membres du conseil municipal et des anciens combattants. Bronze ou couleur ; 75 % des voix pour la couleur bleu azur.

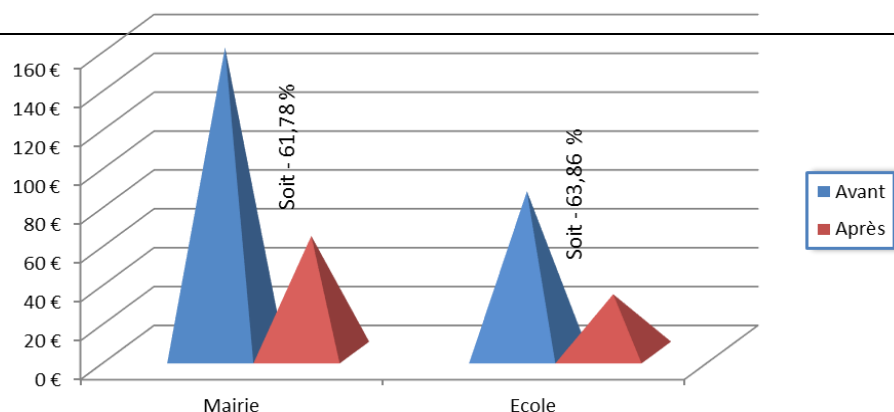


## Informatisation et mise en réseau informatique de la mairie et de l'école : des économies ont été générées !

	Avant	Après
<b>Mairie</b>	Abonnement internet de 512 ko, Communication à la seconde, Deux téléphones sur la même ligne + 1 ligne Fax à part	Abonnement internet de 4 Mo Appels inclus vers les fixes (40pays) et les mobiles en France (Pas de surprise), un standard téléphonique avec 5 lignes téléphoniques + une ligne Fax UN nom de domaine (Mairie-goelzin.fr) pour le futur site internet et 3 adresses de messagerie professionnelle
<b>Coût</b>	157€ mensuel soit 1 884€ par an	60€ mensuel soit 360€ par an
<b>Soit une économie de 1 164 € par an (-61,78%)</b>		

	Avant	Après
<b>Ecole</b>	Abonnement internet de 1Mo Communication à la seconde Deux téléphones sur la même ligne. Pas de Fax	Abonnement internet de 4 MO Appels inclus vers les fixes (40 pays) et les mobiles en France (pas de surprise) un standard téléphonique avec 2 lignes + 1 Fax 10 Adresses de messagerie professionnelle
<b>Coût</b>	83€ mensuel soit 996€ par an	30€ mensuel soit 360€ par an
<b>Soit une économie de 636 € par an (-63,86%)</b>		

<b>Renégociation des contrats et économie sur les redevances à payer au prestataire par photocopie effectuée en....</b>		
	<b>copie noire</b>	<b>copie couleur</b>
<b>Mairie</b>	- 37,64%	- 61,80%
<b>Ecole</b>	- 45,46%	- 36,86%
<b>Soit une économie minimale de 1 400 € par an</b>		
<p>➤ C'est une <b>1<sup>ère</sup></b> estimation ( économie de 350€ par trimestre soit <b>1400€</b> par an). Cependant cette économie sera certainement plus conséquente car l'engagement contractuel de faire un nombre minimal de photocopies a été supprimé. En effet, ce coût était payé même si ce nombre minimum de photocopie n'était pas atteint. ( plus de <b>1100€</b> acquités en 2013)</p> <p>➤ A noter également que le nouvel engagement annuel chiffré et souscrit ne nous fera plus payer de « surcoût » comme en mars 2014 en cas de photocopies excédant l'engagement souscrit ( près de <b>600 €</b> de surcoût payés pour le seul mois de mars 2014).</p> <p>➤ Enfin, des vérifications ont été effectuées sur plusieurs années et pour « maintenir sa bonne relation commerciale » avec la commune de Goelzin, le prestataire de services nous a offert un avoir de <b>plusieurs milliers d'€</b> qui nous permettra d'équiper l'école Mireille du Nord d'un tableau électronique interactif très prochainement.</p>		





# Evènement 'Village en fête'

## *Inauguration de la Résidence « Clos de la Prairie »*

Le samedi 13 Septembre 2014,  
M. le Maire accompagné d'élus municipaux,  
mais aussi des représentants associatifs, de  
M. Jean Michel Glacet capitaine de  
gendarmerie d'Arleux et de l'adjutant  
Legrand (gendarme référent de Goeulzin), a  
procédé à l'inauguration officielle de la  
Résidence du Clos de la Prairie en présence  
du promoteur/constructeur SOAMCO et du  
maire honoraire M. B. Mercier.



... « *Le résultat qui s'offre à nos yeux efface*

*tous les petits et même gros soucis que nous avons, toutes et tous, vécus depuis le lancement de ce programme en juillet 2011 ..... Goeulzin s'est enrichi d'hommes et de femmes prêts à s'investir dans la vie de leur village..... Cela va nous permettre de consolider l'avenir de notre école et d'envisager le retour de petits commerces. Le maintien d'une vie sociale, si important dans nos territoires ruraux, c'est l'un des challenges que s'est fixé l'équipe municipale.... ».*

Avant de conclure et d'inviter tous les participants au pot de l'amitié et au buffet offerts par la SOAMCO ,  
M. le Maire a conclu :

*« Comme de nombreux villages ruraux qui ont pour principale richesse à offrir un cadre de vie propice au bien-être, Goeulzin aime à développer sa population, en favorisant l'implantation de nouvelles résidences tout en maintenant la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble »*

## *Foire aux puces 2014*

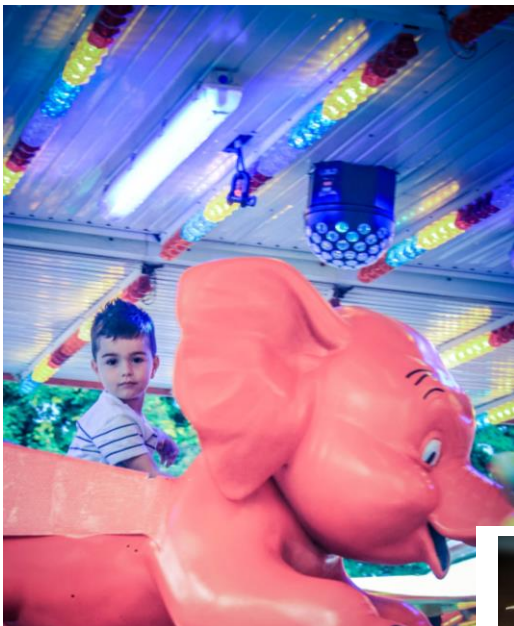
Le 20 septembre 2014, sous un grand soleil s'est déroulée la 34<sup>ème</sup> édition de la foire aux puces de Goeulzin. Près de 390 emplacements réservés, vous étiez 176 exposants à profiter de cette agréable journée et nous vous en remercions.

Malgré la pluie qui s'est invitée en fin d'après-midi, vous avez été nombreux à participer à notre traditionnel repas dans la salle du Cadran Solaire et sous le chapiteau, où, près de 180kg de moules ont été mangés !

Nous souhaitons remercier les employés communaux, le comité des fêtes ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux présents, pour leur disponibilité tout au long de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour notre 35<sup>ème</sup> foire aux puces ! Ci-dessous quelques moments photographiés lors de cette journée ensoleillée...

*Quelques moments de la braderie 2014*





## Maisons Fleuries

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries a eu lieu salle du cadran solaire le 25 Octobre 2014. Les nombreuses personnes présentes ont pu admirer les photos des massifs communaux et de toutes les maisons fleuries.

Comme chaque année, la municipalité a tenu à réaliser des travaux d'embellissement des espaces verts du village. Les services techniques ont travaillé pour que les différents massifs soient toujours agrémentés de plantes et de fleurs. Sous la Présidence du maire Francis Fustin Maire, Laurent Vandeville

conseiller délégué à l'environnement, entouré du Conseil Municipal a procédé à la remise des prix.

Une trentaine de familles se sont vu remettre des bons d'achats aux Etablissements DEHAESE par les élus locaux. Notons que chaque gagnant se verra offrir par les Ets DEHAESE une plante fleurie, lors de leurs venues dans leur magasin.

A noter : La commune est inscrite cette année encore au concours Départemental du Nord pour les villes et villages fleuris, la mention retenue pour cette année est « assez bien ». Deux maisons hors catégorie sont sélectionnées pour le concours du département du Nord,....



### Classement des maisons Fleuries de Goelzin Grandes surfaces

- 1<sup>er</sup> M. et Mme Delissen Bernard
- 2<sup>ème</sup> M. et Mme Simons Thierry
- 3<sup>ème</sup> Mme Manche Julia

### Classement des maisons Fleuries de Goelzin Petites surfaces

- 1<sup>er</sup> Mme Lallaing Hugette
- 2<sup>ème</sup> Mme Anot Chantal
- 3<sup>ème</sup> M. et Mme Doisy

### Aides aux petites entreprises

A été remis, le 27 novembre, par le Pdt de la CAD M. Christian POIRET, lors d'une cérémonie organisée par cette communauté, à M Wiart pour la création de son entreprise de création et d'entretien d'espaces verts à Goelzin « L'EMILE PAYSAGE » un prix de 1612,15 €. Félicitations à ce jeune chef d'entreprise goelzinois.



# Ecole Mireille du Nord "Infos"

## Repas Bio en janvier

Comme nous l'avons annoncé, nous avons renégocié avec différents prestataires de services le contrat de fourniture des repas des élèves de notre école Mireille du Nord. L'ouverture des propositions et le choix du prestataire se sont déroulés en décembre 2014 pour une entrée en vigueur du prestataire choisi au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Hormis le prix déterminant, **pour maintenir le prix des repas payés par les parents à son montant actuel comme nous l'avions promis**, nous avons veillé à la qualité de ceux-ci. Mais souhaitant nous inscrire dans une démarche de développement durable via notre responsabilité en matière de restauration collective et l'impact pédagogique de sensibilisation des élèves, nous avons collaboré avec d'autres communes du territoire, la CAD, A ProBio et le Conseil Régional du Nord Pas de Calais pour améliorer la traçabilité et la qualité nutritionnelle des repas.



### **Concernant le choix des denrées pour la confection des repas par le prestataire :**

- ☞ Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique.
- ☞ Favoriser des circuits de distribution courts.
- ☞ Recourir préférentiellement à des produits d'origine régionale et de saison (pour le bio et le conventionnel)...

### **Concernant l'élaboration des repas, on veillera notamment à ce que :**

- ☞ Les menus soient établis par le prestataire LYS Restauration avec la collaboration d'un nutritionniste et qu'ils respectent un équilibre alimentaire adapté aux enfants d'âge primaire et maternel.
- ☞ Les saisons de production régionales soient respectées et prises en compte dans l'élaboration des menus.
- ☞ La grille prévoyant les menus quotidiens pour chaque période scolaire et celle de vacances soit soumise à l'accord de la commune avant le début de la période concernée.



## A vos AGENDAS...

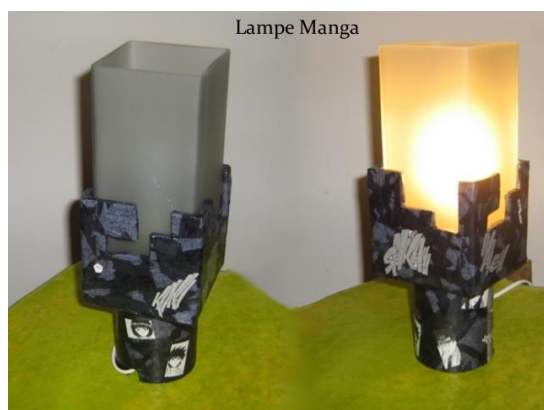
### **3 futures actions dont 2 avec le Centre Socioculturel l'Ostrevent & la Sensée et une pour de nouvelles activités pour les NAP de l'Ecole.**

#### **Semaine Multi-activités : Percussions et Arts du Cirque**

Du 23/02/2015 au 27/02/2015, de 10h à 16h non stop. Salle à confirmer.  
Action réservée aux ados de 12 à 17 ans. Tarif selon le quotient familial.



#### **Atelier Archi-carton : Fabrication d'objets en carton.**



Amoureux des formes, des couleurs et passionné par la matière, venez découvrir et partager cet UNIVERS.

1 soir par semaine de 18H à 20H en Salle du Cadran Solaire.

Démarrage prévu en Mars 2015. Tarif selon le quotient familial.

**Pour ces 2 actions, l'inscription au centre socioculturel du SIRA est nécessaire. Inscription sur les actions à faire auprès du SIRA.**

#### **Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Nice, Rio, Venise, Dunkerque, ... les plus beaux carnivals du MONDE.**

Du 5 Janvier au 20 Février 2015, l'équipe d'animation des NAP & les enfants vont imaginer et découvrir le carnaval sous toutes ses coutumes. Qu'il soit de Nice, de Venise, de Rio, de Dunkerque, ... le carnaval est une tradition qui amène à des moments festifs de partage et de bonheur. Les enfants pourront confectionner des costumes, des masques, découvrir les traditions ancestrales au travers de films et de contes, ...



**Un défilé avec les enfants, dans les rues de Goeluzin, sera organisé. La date vous sera donnée ultérieurement.**

## L'atelier Informatique du SIRA

il n'y a pas d'âge pour devenir

**@PPRENTI !!!**

Il clique, il clique et il y est.

Depuis début Décembre 2014 et à raison d'une séance d'1 heure 1/2 par semaine, 5 Goeulzinois et 5 habitants du territoire SIRA découvrent l'apprentissage des outils numériques de base.

L'initiative est portée par le Centre Socioculturel du SIRA en partenariat avec la municipalité. Chaque jeudi, un bénévole apporte ses savoirs en traitement de texte, en navigation internet, en installation et utilisation de logiciels... Il peut également conseiller sur le matériel ou l'achat d'ordinateur.

Après 6 mois de formation, l'informatique n'aura plus de secrets pour ces personnes.

Nous profitons également de ce TUG pour **lancer un appel au bénévolat.**

Effectivement, ce sont plus de 20 Goeulzinois qui se sont inscrits. Pour respecter l'échange nécessaire à un tel atelier et maintenir une qualité d'apprentissage, certains n'ont pu intégrer l'activité lors de cette 1<sup>ère</sup> séquence...

**Si vous avez des compétences professionnelles dans le domaine de l'informatique**

**ou**

**que vous êtes un amateur averti**

**et**

**que vous vous sentez apte et intéressé pour partager votre savoir et vos expériences,**

- **n'hésitez pas à nous contacter en mairie pour éventuellement lancer un groupe supplémentaire.**

Informatiquement Vôtre.

*Chères Goeulzinoises, Chers Goeulzinois,*

*Nous espérons que ce second Trait d'Union Goeulzinois, « T.U.G. », vous aura apporté un aussi agréable moment de lecture que le 1<sup>ER</sup>.. Pour animer et améliorer les prochains numéros ( papier et internet), nous attendons vos remarques et propositions de rubriques. Nous serons à l'écoute de vos suggestions. Ces moyens d'informations sont aussi et surtout les vôtres !*

*À bientôt pour le prochain numéro sur notre site internet !*

*Si vous souhaitez toujours recevoir le prochain numéro du TUG en version papier dans vos boîtes aux lettres , et si vous ne nous avez pas retourné le coupon ci-dessous, **merci de bien vouloir remplir ce coupon et de nous le déposer en Mairie.***



### **Coupon Trait d'Union Goeulzinois**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **souhaite recevoir le TUG en avril dans sa version papier.**

**Votre Adresse Complète :**

.....  
.....

**Signature :**



Responsable de la Publication

M. Francis Fustin

Responsables de la Rédaction et de la communication

Mmes Pascaline Pivan, Annick Avril & Catherine Cacheux

Pour Les photos et la rédaction des articles ainsi que la mise en page

*L'équipe municipale , les bénévoles et les associations*